

COMMUNE DE VILLEMATIER
REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 26 novembre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Organisation des Elections Régionales
- Vote sur la demande de refus du régime indemnitaire d'un Adjoint
- SDEHG délibération pour la part restant à la charge de la commune « Parvis de l'Eglise »
- Vente tracteur-tondeuse à la Communauté de Communes Val'Ai'go
- TARN ET GIROU adoption du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2014
- Décisions modificatives Fonctionnement
- Décisions modificatives Investissement
- AFFAIRES DIVERSES

PRESENTS : MM JILIBERT, BARRAU, CAMASSES, DESCOFFRES, ESCULIE, GUYET, VIALLARD,
Mmes ADELL, RENOUX,

ABSENTS EXCUSES :

Mme ESPARSEL donne pouvoir à M JILIBERT
Mme VALENTIN donne pouvoir à M CAMASSES

ABSENTS :

Mmes CASTANEDA, ESCAFFIT, SAUNIER
Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2015/ N° 9⇒DEL01122015-9-1

OBJET : VOTE SUR LA DEMANDE DE REFUS DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA 1ERE ADJOINTE

Madame Karine SAUNIER 1^{ère} Adjointe, a un emploi du temps surchargé du fait de son activité professionnelle, et ne peut plus assumer la charge liée à cette fonction, elle demande à ne plus bénéficier du régime indemnitaire attaché à sa fonction de 1^{ère} Adjointe, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil passe au vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2015/ N° 9⇒DEL01122015-9-2

OBJET : SDEHG AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'EGLISE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 08 avril dernier concernant l'aménagement du parvis de l'église, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (1BS668) :

↳ Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage alimentée depuis le comptage existant à l'intérieur de l'église.

↳ Cette commande sera équipée d'une horloge astronomique et de 3 départs.

1/ Un départ en souterrain en conducteur 3G6² parallèlement au mur, puis le long du mur à l'extérieur, parallèlement à la descente d'eau, puis sur la façade pour alimenter 6 mini projecteurs à LED de 1,5W à placer 2 par 2 au-dessous de chaque cloche et 2 projecteurs Super Light (11 et 12) à LED 1,5W positionnés derrière les cloches.

2/Un départ en souterrain en conducteur 4x6² Cu U1000 R02V vers le support basse tension existant pour alimenter 2 projecteurs (1-2) 70 IM semi-extensif à poser sur ce support pour éclairer la façade en partie haute et médiane.

3/ Un départ souterrain en conducteur 4x6² Cu U1000 R02V pour alimenter 2 encastrés de sol (3-4) 35 W IM semi-extensifs pour éclairer en pied de façade.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA	2 025€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 811€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 543€
<hr/>	
Total	13 379€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Approuve le projet présenté.
- ⇒ S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus
- ⇒ Monsieur le Maire propose au conseil de couvrir cette contribution par autofinancement.

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2015/ N° 9 ⇒ DEL0112-2015-9-3

OBJET : VENTE DU TRACTEUR-TONDEUSE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 'AÏGO

Lors de cette séance M. le maire fait part au Conseil Municipal des discussions et différentes hypothèses envisagées pour l'utilisation par la Communauté de Communes VAL'AÏGO du tracteur-tondeuse KUBOTA acheté en 2009 par la Commune et inutilisé depuis près de 2 ans.

C'est le choix de la cession à titre onéreux qui finalement a été choisi par les parties. Le prix proposé et retenu après renseignements auprès de professionnels est de 10 000 euros.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

DÉCIDE : La vente du tracteur-tondeuse KUBOTA pour la somme de 10 000 euros à la Communauté de Communes VAL'AÏGO

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2015/ N° 9⇒DEL01122015-9-4

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE ET LE PRIX DE
L'EAU
EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2014.

Ce rapport comprend :

- ⇒ Le contrat
- ⇒ La qualité du service
- ⇒ La valorisation des ressources
- ⇒ La responsabilité sociale et environnementale
- ⇒ Le rapport financier du service
- ⇒ Annexes

Conformément à l'article 1 du décret N°95-635 du 5 mai 1995 ce rapport vous est présenté pour adoption.

Vote de l'Assemblée :

NOMBRE DE VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** le rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2014 tel que présenté par le Syndicat des Eaux Tarn et Girou;
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la présente délibération, ainsi qu'une copie du rapport pour contrôle de la légalité.

Séance 2015/ N° 9⇒DEL01122015-9-5

OBJET : DECISION MODIFICATIVE FONCTIONNEMENT

DM n°8

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues de fonctionnement	2417.00	
TOTAL D0 22 : Dépenses imprévues	2417.00	
D 65546 : Contributions SIGEP		2417.00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		2417.00€

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT

DM n°5 : Acquisition LICENCE IV

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : dépenses imprévues Investissement	11000.00	
TOTAL D0 22 : Dépenses imprévues	11000.00	
D 2088 : Autres Immobilisations Incorporelles		11000.00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		11000.00€

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

DM n°6 : Régularisation des écritures BUDGET 2010 Imputation subventions

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : dépenses imprévues Investissement	10 000.00	
TOTAL D0 22 : Dépenses imprévues	10000.00€	
D 1313 : Département		10 000.00
TOTAL D 13 : Subventions d'Investissement		10 000.00€

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

DM n°7 : Régularisation des écritures BUDGET 2014 Imputation subventions

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : dépenses imprévues Investissement	104 000.00	
TOTAL D0 22 : Dépenses imprévues	104 000.00€	
D 1313 : Département		104 000.00
TOTAL D 13 : Subventions d'Investissement		104 000.00€

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DM n°9 : Augmentation des crédits au Compte 2031 frais d'étude EGLISE Prog 117

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128-117 : EGLISE	260.00	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	260.00€	
D 2031-117 : EGLISE		260.00
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		260.00€

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

**Le Maire,
Jean-Michel JILIBERT.**